

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 23 septembre 2021

Date de la

Convocation :

17 septembre 2021

Date d’Affichage :

24 septembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-128

ASA des Canaux : convention pour l’aménagement des banquettes des canaux

**L’an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la
présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie, Mme AUGIER Laetitia et M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme ROMAN Leslie a été élue secrétaire de séance.

Par délibération n° 2021-080 en date du 28/05/2021, la commune a sollicité des subventions pour un programme d’aménagement de sentiers pédestres.

CONSIDERANT que les itinéraires des sentiers envisagés pour ce projet empruntent en partie les banquettes des canaux dits « Porteurs » actuellement gérés par l’ASA des Canaux de Villard St Pancrace,

CONSIDERANT que ce projet nécessite la réalisation de travaux d’aménagement pour lesquels il convient d’obtenir l’autorisation de l’ASA des Canaux,

Monsieur le Maire présente à cet effet un projet de convention entre la commune et l’ASA des Canaux ,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l’exposé de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Président de l’ASA des Canaux.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE